



*S'inscrire en première année commune
de l'enseignement secondaire
pour l'année scolaire 2019-2020*



Avertissement



- ✓ *Pour l'inscription dans une école
secondaire catholique*
- ✓ *Pour 2019-2020*
- ✓ *A titre indicatif et sans préjudice de toute
autre information*



Pour qui?



- ✓ **Uniquement pour une première inscription en première année commune de l'enseignement ordinaire**

3



Calendrier



- **Au plus tard le 25/01: remise du formulaire unique d'inscription(FUI) aux parents.**
- **du 11/02 au 1/03 inclus: dépôt du formulaire auprès de l'école secondaire.**
- **à partir du 29/04: reprise des inscriptions par date chronologique.**

4



Première étape: à partir du 25 janvier



L'école primaire ordinaire remet un **formulaire unique d'inscription** qui sera complété par la **direction**:

- ✓ de la **date d'inscription** dans l'école primaire, et le cas échéant
- ✓ d'une copie de l'**attestation** justifiant la priorité « enfants en situation précaire » (ex. : enfants placés par le juge...)
- ✓ Du suivi de la langue d'**immersion** (depuis la 3^{ème} primaire)
- ✓ **Nom, date et signature** du directeur de l'école primaire

5



Première étape: à partir du 25 janvier



Dans le formulaire: les parents doivent...

- ✓ **vérifier les données** reprises, les corriger le cas échéant
- ✓ **compléter la partie reprenant les écoles choisies** par les parents (maximum 10)
- ✓ **mentionner le numéro administratif (FASE) des écoles souhaitées**
(les numéros FASE seront disponibles dans les écoles fondamentales et secondaires, sur le site <http://www.inscription.cfwb.be>)

6



Première étape: à partir du 25 janvier



- ✓ **fermer le document en laissant visible uniquement l'école de la première préférence**
- ✓ **Il est conseillé aux parents de prendre un contact préalable avec les écoles secondaires de leur choix**
- ✓ **Possibilité de compléter le volet reprenant les écoles souhaitées par voie électronique (www.inscription.cfwb.be)**

7



Deuxième étape: du 11/02 au 1/03 inclus



- ✓ **Les parents déposent le formulaire dans l'école du premier choix contre accusé de réception, et ce même si le volet confidentiel a été introduit de manière électronique**
- ✓ **Ils ont la possibilité de mandater**
- ✓ **Si document perdu ou pas reçu, duplicata dans l'école de 1^{ère} préférence ou à l'Administration**

8



**Troisième étape:
gestion des inscriptions dans les écoles secondaires**



- ✓ **Deux régimes selon la situation de l'école secondaire au 01/3/2019:**
- ❑ Si école « **incomplète** », l'école inscrit à concurrence de 102% des places disponibles
→ **situation 1**
- ❑ Si école « **complète** », l'école inscrit à concurrence de 80% des places disponibles
→ **situation 2**

9



**Troisième étape:
gestion des inscriptions dans les écoles secondaires**



- Situation 1:**
Ecole « incomplète »
(avec suffisamment de places)
- ✓ **inscription de tous les enfants après adhésion des parents aux projets et règlements de l'école**

10



Troisième étape:
gestion des inscriptions dans les écoles secondaires



Situation 2

Ecole « complète »

(comptant plus de demandes que de places)

- ✓ **On attribue à chaque élève un indice composite (voir ci-dessous)**
- ✓ **On classe les élèves selon cet indice**
- ✓ **On attribue les places disponibles en trois temps: ...**

11



Troisième étape:
gestion des inscriptions dans les écoles secondaires



Situation 2 (suite)

Ecole « complète »

- ✓ **On attribue les places disponibles en trois temps selon l'ordre des indices composites:**
 1. **20% des places (si demande) aux élèves provenant d'écoles à indice socio-économique défavorisé**
 2. **aux prioritaires (voir ci-dessous)**
 3. **aux autres**

12



**Troisième étape:
gestion des inscriptions dans les écoles secondaires**



Calcul des pondérations

- ✓ chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères:

13



**Troisième étape:
gestion des inscriptions dans les écoles secondaires**



Calcul des pondérations

- ✓ chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères:

1^{er} critère:

un indice pour les 5 écoles reprises dans les 5 premières préférences (de 1.5 à 1.1)

- = 1,5 pour l'école de 1^{ère} préférence (calcul effectué par l'école)
- = 1,4 à 1,1 pour les suivantes (calcul effectué par la CIRI*)
- = 1 à partir de la 6^{ème} école

* Commission Interréseaux des Inscriptions

14



**Troisième étape:
gestion des inscriptions dans les écoles secondaires**

Calcul des pondérations

✓ chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères:

2^e critère:

proximité domicile – école fondamentale

- = 2 si école fondamentale la plus proche au sein du réseau choisi dans le fondamental
- = 1.81 si 2^e; 1.61 si 3^e; 1.41 si 4^e; 1.21 si 5^e la plus proche
- = 1 pour les suivantes

15



**Troisième étape:
gestion des inscriptions dans les écoles secondaires**

Calcul des pondérations

✓ chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères:

3^e critère:

proximité domicile – école secondaire

- = 1.98 si école secondaire la plus proche au sein du réseau choisi
- = 1.79, si 2^e; 1.59 si 3^e; 1.39 si 4^e; 1.19 si 5^e la plus proche au sein du réseau choisi
- = 1 pour les suivantes

16



Troisième étape:
gestion des inscriptions dans les écoles secondaires



Calcul des pondérations

✓ chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères:

4^e critère:

proximité école fondamentale – école secondaire

✓ Coefficient varie entre 1 et 1,54, par tranche de 0,054 si l'école fondamentale est dans un rayon de 4km de l'école secondaire, et ce en fonction du degré de proximité d'une part domicile-école fondamentale et d'autre part domicile - école secondaire

17



Troisième étape:
gestion des inscriptions dans les écoles secondaires



✓ Coefficient est de 1 dans tous les cas si l'école fondamentale n'est pas dans un rayon de 4km de l'école secondaire

18



**Troisième étape:
gestion des inscriptions dans les écoles secondaires**

Calcul des pondérations

✓ chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères:

5^e critère :

offre d'enseignement dans la commune de l'école primaire

✓ **1,51, si aucun établissement secondaire sur le territoire de la commune où se trouve l'école primaire**

19



**Troisième étape:
gestion des inscriptions dans les écoles secondaires**

✓ **1,51, s'il y a uniquement soit une école secondaire confessionnelle, soit une école secondaire non confessionnelle sur le territoire de la commune où se trouve l'école primaire**

✓ **1, s'il y a à la fois une école secondaire confessionnelle et non confessionnelle sur le territoire de la commune**

Si application de l'indice 1,51, le critère n°6 vaut toujours 1 (voir dia suivante)

20



**Troisième étape:
gestion des inscriptions dans les écoles secondaires**

Calcul des pondérations

✓ chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères:

6^e critère:

Partenariat pédagogique (convention de partenariat d'une école secondaire avec au moins 3 écoles fondamentales dont au moins 1 avec indice socio-économique défavorisé). Uniquement si école non adossée.

= 1,51

= sinon, 1

-> voir schémas : circulaire (fondamental) n° 6916 -p.30 et circulaire (secondaire) n° 6917 – p. 42

21



**Troisième étape:
gestion des inscriptions dans les écoles secondaires**

Calcul des pondérations :

✓ Chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères

7^e critère:

poursuite immersion (même langue depuis la 3^{ème} primaire au moins)

= 1,18

= sinon 1

22



Troisième étape:
gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Conclusion – pondération:

- ✓ **On multiplie** tous les indices de l'élève et ce pour tous les élèves
- ✓ **On classe** les élèves selon l'ordre décroissant de cet indice global

23



Troisième étape:
gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Exemple: un élève inscrit dans une école fondamentale catholique introduit une demande d'inscription dans une école secondaire catholique

Calcul de l'indice pondéré:

- ✓ École premier choix = 1,5
- ✓ Proximité domicile/école fondamentale catholique = 1,61 (2^{ème} école la plus proche au sein du réseau catholique)
- ✓ Proximité domicile/ école secondaire catholique = 1,39 (3^{ème} école la plus proche au sein du réseau catholique)
- ✓ Proximité école fondamentale/école secondaire = 1.27 (inférieure ou égale à 4Km – 3^{ème} école primaire - 4^{ème} école secondaire)
- ✓ Offre d'enseignement dans la commune de l'école primaire = 1 (une école secondaire confessionnelle et une non confessionnelle sur le territoire de la commune)
- ✓ Pas de partenariat pédagogique = 1
- ✓ Pas de poursuite de l'immersion = 1

→ **Total:** $1,5 \times 1,61 \times 1,39 \times 1,27 \times 1 \times 1 \times 1 = 4,2631995$

24



Troisième étape:
gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Si ex-aequo:

- ✓ **indice socio-économique des élèves (selon leur quartier)**
- ✓ **si nouvelle égalité: distance domicile-école secondaire**

25



Troisième étape:
gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Les priorités: selon l'ordre de pondération des élèves, application des priorités dans l'ordre suivant et dans l'école de la première préférence :

- 1. Les enfants provenant d'écoles primaires moins favorisées (ISEF) à concurrence de 20 % des places à pourvoir (voir dia 12)**
- 2. Les enfants frères ou sœurs d'un enfant déjà inscrit dans l'école secondaire**
- 3. Les situations *spécifiques* (enfants en situation précaire, intégration, handicap, etc.)**
- 4. Les élèves fréquentant un *internat* lié à l'école secondaire**

26



*Troisième étape:
gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

5. Les enfants des membres du personnel, toutes catégories



27



*Troisième étape:
gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

Concrètement:

- ✓ **Les écoles encodent les demandes d'inscription dans un logiciel de l'Administration qui fait le calcul des pondérations et prend en compte les priorités**



28



Troisième étape: gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Conclusion – 3^e étape:

- ✓ École « **incomplète** »:
inscription à 102%, dont 20% ISEF
- ✓ École « **complète** »:
inscription à 80%, dont 20% ISEF
(les 22% restant par la CIRI)
- ✓ Renvoi à la CIRI des **demandes d'inscription non satisfaites** et des **places vacantes dans l'école**
- ✓ Les écoles avertissent les parents des enfants repris **en ordre utile**. Inscription après adhésion aux règlements/projets de l'école à l'aide d'une attestation d'inscription

29



Quatrième étape: gestion des inscriptions par la CIRI

- ✓ CIRI : organe inter-réseaux dont le siège est à l'Administration
- ✓ Composé de représentants du Gouvernement, de l'Administration, des réseaux et des parents
- ✓ Traitement des **demandes d'inscription** en fonction des écoles de préférence reprises dans le formulaire
- ✓ Optimisation du meilleur choix des parents, en tenant compte du calcul des pondérations pour chaque école indiquée par les parents
- ✓ La CIRI écrit aux parents, en leur indiquant l'école où leur enfant est en ordre utile et/ou les écoles où il est en liste d'attente
- ✓ Les écoles reçoivent leur registre reprenant les élèves inscrits et ceux en liste d'attente. Inscription après adhésion aux règlements/projets de l'école

30



Cinquième étape: après la période des inscriptions

- ✓ *Si désistement dans l'école: contact (par la CIRI ou par l'école) avec les parents dont l'enfant est le premier sur la liste d'attente*
- ✓ *Inscription possible à partir du 29 avril dans l'école, mais en fonction des places disponibles au terme des travaux de la CIRI et toujours à l'aide d'un duplicata du formulaire unique*
- ✓ *Remise par l'école d'un accusé de réception*
- ✓ *Les parents doivent déposer le CEB à l'école secondaire dès qu'ils en disposent*

31



Si fraude...

- ✓ *Si remise de plusieurs formulaires d'inscription par les parents dans plusieurs écoles...*
- ✓ *Si fausses déclarations de domicile...*

Sanction:
annulation de toutes ces demandes !!!

32



Pour en savoir plus...



- ✓ **Documentation sur le site enseignement.catholique.be**
- ✓ **Les directions d'école**
- ✓ **<http://www.inscription.cfwb.be>**
- ✓ **0800 188 55**

33



Avertissement



- ✓ ***Ce montage est propriété du SeGEC***
- ✓ ***Pas de modification de ce montage sans accord du SeGEC***

SeGEC ASBL
avenue Emmanuel Mounier 100 - 1200 Bruxelles
02 256 70 11
communication@segec.be

34